

Pour une réforme globale de la fiscalité locale

Déclaration du groupe CGT

Dès l'introduction, cet avis mentionne, à juste titre, que le sujet de la fiscalité locale n'est pas uniquement technique. Il est « *politique, économique, social et territorial* ». « *Il est tellement transversal qu'il finit par concerner toute l'action publique portée par les collectivités locales* ».

L'avis s'est attaché à travailler un sujet concret qui concerne l'ensemble de la population, y compris dans les Outre-Mer.

Grâce aux auditions, l'avis réalise une description pédagogique de l'état de la fiscalité locale en France, à tous les niveaux, en s'attachant à faire des comparaisons avec la fiscalité locale de certains pays européens.

Ainsi, cet avis concourt à vulgariser la fiscalité locale, l'extrayant des mains d'une poignée d'acteurs, seuls aptes à maîtriser ces enjeux et par conséquent à décider d'orientations économiques impactant directement les citoyens, comme sur le rôle et la place des services publics en matière de transports, d'éducation, de santé, d'accès à la culture ou aux loisirs...

Oui, le rôle et la place de l'impôt dans la société sont bien des sujets économiques et politiques. Si réformer signifie bien améliorer les dispositifs existants pour de meilleurs résultats, la CGT dit oui à une réforme de la fiscalité locale. Une réforme respectant la démocratie locale où les élus locaux auraient toujours la capacité de faire des choix politiques, pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des populations.

Elle dit oui à une fiscalité contributive de chaque contribuable, ménage et entreprise. Elle dit oui à une fiscalité locale efficace qui donne les moyens aux collectivités d'assurer le financement des services publics de manière pérenne et sécurisée et d'investir pour le développement de leur territoire. De nombreuses auditions ont confirmé que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

En effet, la fiscalité locale repose en grande partie sur les ménages (taxe d'habitation, taxe foncière qui s'appuient d'ailleurs sur des valeurs locatives non mises à jour). La contribution des entreprises quant à elle représente seulement 25% des contributions locales, contre 44% au début des années 2 000, date de la suppression de la taxe professionnelle.

Pour la CGT, la non compensation de la taxe professionnelle a contribué à détendre le lien entre l'entreprise et le territoire sur lequel elle exerce. La CGT regrette d'ailleurs la carence de propositions concernant la fiscalité des entreprises.

La démocratie locale nécessite que les collectivités, dans la mise en œuvre de services publics répondant aux besoins sociaux, disposent d'une autonomie financière qui ne passe pas par une autonomie fiscale. Cela entraînerait un dumping fiscal synonyme d'exacerbation de la mise en concurrence des territoires.

La CGT propose une harmonisation fiscale au niveau international, donc a fortiori au niveau national. Elle regrette que l'avis n'ait pas pris, entre autres, ce type de proposition en compte.

Enfin, notre organisation rappelle que les communes doivent rester un niveau de démocratie locale.

La CGT s'est abstenue.